



Bureau de vote n° .....	Bureau de vote n° .....
Bureau de vote n° .....	Bureau de vote n° .....
Bureau de vote n° .....	Bureau de vote n° .....
Bureau de vote n° .....	Bureau de vote n° .....
Bureau de vote n° .....	Bureau de vote n° .....
Bureau de vote n° .....	Bureau de vote n° .....
Bureau de vote n° .....	Bureau de vote n° .....
Bureau de vote n° .....	Bureau de vote n° .....
Bureau de vote n° .....	Bureau de vote n° .....
Bureau de vote n° .....	Bureau de vote n° .....
Bureau de vote n° .....	Bureau de vote n° .....
Bureau de vote n° .....	Bureau de vote n° .....

Nombre de feuillets endommagés à l'impression . . . . .	.....	
Nombre de feuillets non employés . . . . .	.....	
	.....	
Total . . . . .		=====

Les feuillets endommagés et ceux qui n'ont pas été employés sont annexés, sous pli scellé, au présent état, qui sera joint au procès-verbal de l'élection.

Le Président de la circonscription électorale B,

(1) Si le nombre des feuillets indiqués comme envoyés ne concorde pas avec celui des feuillets reçus, il y a lieu d'indiquer les deux nombres.